



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DU-NORD

3 mars 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 3 mars 2025 à 18 h 30 au Pavillon de la Montagne.

Présents : M. Gilles Tremblay, conseiller, poste 5 et pro-maire
M. Eric Larouche, conseiller poste 2
M. Étienne Voyer, conseiller poste 3
Mme Kim Limoges, conseillère poste 4
Mme Suzan Lecours, conseillère poste 6

Absent(s) : M. Claude Riverin, maire
M. Michel Blackburn, conseiller poste 1

Est également présent, M. Éric Emond, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Rose-du-Nord.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie du projet de procès-verbal ont été remises 72 heures avant la journée de cette séance.

Tous les conseillers formant quorum sous la présidence du pro-maire, M. Gilles Tremblay, l'assemblée est déclarée ouverte.

1. MOT DE BIENVENUE

M. le pro-maire, Gilles Tremblay explique qu'il présidera la séance en absence du maire et souhaite la bienvenue à tous.

066-2025

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que M. le pro-maire, Gilles Tremblay a fait lecture de l'ordre du jour ;

CONSIDÉRANT QUE le point 7.2 *Demande de financement, MRC du Fjord-du-Saguenay, Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie, amélioration activités nautiques, quai municipal* est retiré de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. MOT DE BIENVENUE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - résolution

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025 – résolution

4. CORRESPONDANCE

4.1 Lettre de

5. RAPPORT DES RESPONSABLES DES COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

5.1 Rapport des comités

5.2 Projet eaux usées -

5.3 Projets établissements de villégiature, ancienne Nichouette

5.4 Projet établissements de villégiature, Anse d'en haut

5.5 Projet résidentiel, lac Neil

5.6 Plan directeur, réflexion aménagement cœur villageois, état de situation

6. PRÉSENTATION DES COMPTES, ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Dépôt de la liste des revenus reçus en février 2025

6.2 Adoption, liste des dépenses et comptes à payer pour le mois de février 2025 – résolution

6.3 Demande de paiement, municipalité de Saint-Fulgence, service incendie 2022, 2023 et 2024 - résolution

6.4 Autorisation de paiement, WSP, services ingénierie, projet de traitement des eaux usées, 30 487.92\$ - résolution

6.5 Autorisation de paiement, Option aménagement, plan aménagement cœur villageois, 5 570.54\$ - résolution

6.6 Ratification de paiement, M. Louis-Marie Gagnon, remboursement taxes payées en trop, 5 491.84\$ - résolution

7. AFFAIRES GÉNÉRALES

7.1 Demande dérogation mineure, règlement sur le bruit – résolution

- 7.2 Demande de financement, MRC du Fjord-du-Saguenay, Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie, amélioration activités nautiques, quai municipal – résolution
- 7.3 Association des pêcheurs de l'Anse d'en bas, dépôt d'une pétition d'appui
- 7.4 Expropriation pour fins publiques du lot 6 088 525 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi, modification à la résolution 024-2025
- 7.5 Rapport annuel incendie 2025 – adoption
- 7.6 Demande, Festival Sasquatch, collaboration stationnement – résolution
- 7.7 Offre de service, Mme Julie Simard, modifications règlements urbanisme en lien avec des demandes d'amendements de citoyens – résolution
- 7.8 Offre de service, Mme Julie Simard, mise à jour et simplification règlement urbanisme – résolution
- 7.9 Politique culturelle municipale, délégation d'un représentant - résolution

8. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

- 8.1 Adoption

9. AVIS DE MOTION

- 9.1 Avis de motion,

10. PROJETS DE RÈGLEMENTS

- 10.1 Dépôt,

11. URBANISME

- 11.1 Bilan mensuel, service d'urbanisme – dépôt
- 11.2 Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine
- 11.3 Demande création chemin d'accès, route de Tadoussac - résolution

12. DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

- 14.1 Levée de la séance

3. PROCÈS-VERBAUX

067-2025

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025

Il est proposé par M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseiller, et résolu à l'unanimité que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025.

4. CORRESPONDANCE

5. RAPPORT DES RESPONSABLES DES COMITÉS ET DOSSIERS MAJEURS

5.1 Tour de table, comités et dossiers majeurs.

M. Eric Larouche rappelle à la population que la municipalité a été frappée par deux tempêtes consécutives. Il mentionne que les opérations de déneigement se sont bien déroulées, mais il sollicite la compréhension de citoyens. Il rappelle les consignes de prudence dans le contexte où la compagnie forestière Forestra effectue du transport de bois dans certains secteurs.

Mme Suzan Lecours invite le président du Club de l'Amitié, M. Gaétan Côté à prendre la parole. Celui-ci énumère les activités prévues au cours des prochaines semaines, notamment des passages à Québec et au casino de Charlevoix.

Mme Lecours ajoute que la bibliothèque est maintenant ouverte le mardis, mercredis et jeudis et que plusieurs activités sont proposées.

Enfin, M. Gilles Tremblay mentionne que la saison de pêche blanche se poursuit. Il déplore les actes de vandalisme commis sur le territoire de Sainte-Rose-du-Nord et invite toutes personnes qui seraient témoins ou victimes d'un tel acte à le dénoncer à la Sûreté du Québec.

M. Tremblay rappelle que la municipalité tente d'encadrer cette activité au bénéfice de tous. Il déplore que des citoyens de Sainte-Rose-du-Nord tentent de tirer profit des règles mises en place en louant des espaces de stationnement à leur domicile. Cette pratique, rappelle-t-il, aura des impacts financiers pour l'ensemble des citoyens.

5.2 Projets eaux usées

Le pro-maire annonce qu'une séance spéciale du conseil municipal aura lieu le 10 mars 2-25, à 18h30, afin de faire le point sur le dossier des eaux usées.

En complément, le directeur général et greffier-trésorier dresse un bilan des dernières démarches effectuées.

5.3 Projet établissements de villégiature, ancienne Nichouette

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond mentionne que les promoteurs ont mis le projet sur pause, le temps d'avoir une confirmation que leur futur établissement pourra utiliser le futur réseau de traitement des eaux usées de la municipalité.

5.4 Projet établissements de villégiature, Anse d'en haut

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond informe que le promoteur a rencontré comme prévu des représentants du conseil en février. Une autre rencontre de travail est prévue prochainement afin de discuter de certains enjeux.

5.5 Projet résidentiel, lac Neil

Le directeur général qu'un n projet d'entente sur les améliorations à apporter au chemin du lac Neil est en phase d'analyse.

5.6 Plan directeur, réflexion aménagement cœur villageois, état de situation

Le directeur général et greffier-trésorier, M. Eric Emond mentionne que la firme mandatée a présentée le résultat de son travail aux membres du conseil municipal et du conseil d'administration de la Société de développement. Une présentation à la population sera éventuellement proposée.

6. PRÉSENTATION DES COMPTES, ADMINISTRATION ET FINANCES

6.1 Dépôt de la liste des revenus reçus en février 2025

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dépose la liste des revenus encaissés pendant le mois de février 2025.

068-2025

6.2 Adoption, liste des dépenses et comptes à payer pour le mois de février 2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des dépenses et la liste des comptes à payer pour le mois de février 2025.

069-2025

6.3 Demande de paiement, municipalité de Saint-Fulgence, service incendie 2022, 2023 et 2024

CONSIDÉRANT QUE la municipalité Saint-Fulgence a transmis à la municipalité une facture relative à des frais supplémentaires liées à la gestion du service des incendies;

CONSIDÉRANT QUE cette facture comprend des ajustements pour les années 2022, 2023, 2024;

CONSIDÉRANT l'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la délégation de compétence signée par les deux municipalités en 2015;

CONSIDÉRANT QUE contrairement à ce que prévoit l'article 4 de cette entente, la municipalité de Saint-Fulgence a omis d'interpeller le Comité de sécurité incendie de Sainte-Rose-du-Nord et de Saint-Fulgence afin de faire part des enjeux budgétaires pour les années 2022 et 2023;

CONSIDÉRANT QUE tous les échanges intervenus entre la municipalité et les représentants de Saint-Fulgence en 2021, 2022 et 2023 ne laissaient pas entrevoir de problématiques liées au budget du service incendie;

CONSIDÉRANT les interrogations du conseil face à la gestion financière du service incendie :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité que :

- La Municipalité refuse de payer les montants réclamés par la municipalité de Saint-Fulgence relative à l'ajustement budgétaire du service des incendies pour les années 2022 et 2023;
- La municipalité accepte de payer 14 526.04\$ relativement aux ajustements du budget du service des incendies pour l'année 2024;
- La municipalité exige que la municipalité de Saint-Fulgence convoque à tous les trimestres le comité de sécurité incendie de Sainte-Rose-du-Nord et de Saint-Fulgence et qu'un bilan de la situation financière du service soit fait à cette occasion.

070-2025

6.4 Autorisation de paiement, WSP, services

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture de WSP relative au projet de captation et de traitement des eaux usées, pour un montant de 30 487.92\$.

071-2025

6.5 Autorisation de paiement, Option aménagement, plan aménagement cœur villageois, 5 570.54\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture d'Option aménagement relative au plan aménagement du cœur villageois, pour un montant de 5 570.54\$.

072-2025

6.6 Ratification de paiement, M. Louis-Marie Gagnon, remboursement taxes payées en trop, 5 491.84\$

IL EST PROPOSÉ PAR M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité de ratifier le paiement de 5 491.84\$ à M. Louis-Marie Gagnon en remboursement de taxes payées en trop.

7. AFFAIRES GÉNÉRALES

073-2025

7.1 Demande de dérogation mineure, règlement sur le bruit

CONSIDÉRANT les articles 19 à 30 du Règlement 900 concernant les nuisances;

CONIDÉRANT QUE l'article 31 prévoit que le conseil peut accorder une dérogation pour certains événements spéciaux;

CONSIDÉRANT la volonté de l'Art salé d'obtenir une dérogation pour permettre de faire du bruit jusqu'à 1h du matin, le samedi 8 mars 2025 lors de la 12^e édition du Joyeux Carnaval du Sasquatch :

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Étienne Voyer, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité, d'émettre une dérogation aux organisateurs de la 12^e édition du Joyeux Carnaval du Sasquatch afin de permettre de faire du bruit jusqu'à 1 heure au matin lors de l'événement du 8 mars 2025.

7.2 Demande de financement, MRC du Fjord-du-Saguenay, Politique de soutien aux projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie, amélioration activités nautiques, quai municipal – résolution

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

7.3 Association des pêcheurs de l'Anse d'en bas, dépôt d'une pétition d'appui

M. Gilles Tremblay, pro-maire, résume les démarches entreprises par la municipalité auprès des représentants de l'Association de pêche blanche de l'Anse d'en bas.

En complément, il dépose une lettre de soutien signée par sept citoyens de Sainte-Rose-du-Nord.

074-2025

7.4 Expropriation pour fins publiques du lot 6 088 525 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Chicoutimi, modification à la résolution 024-2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord doit procéder à l'implantation d'un système de traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord a adopté la résolution 024-2025 pour entreprendre un processus d'«expropriation pour fins publiques du lot 6 088 525 le 13 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution 024-2025 en raison de l'incapacité d'un des fournisseurs désignés par la résolution de réaliser le mandat souhaité;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de ce projet de mise aux normes, l'endroit identifié par les concepteurs du projet pour l'implantation d'une station de pompage et autres infrastructures connexes de traitement des eaux usées correspond à une partie du lot 6 088 525 du cadastre du Québec appartenant à Madame Anita Coudé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est déjà propriétaire, pour les mêmes fins, du lot contigu 6 088 524 du cadastre du Québec en vertu de l'acte publié le 12 octobre 2023 sur le Registre foncier du Québec sous le numéro 28 326 478;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures évoquées ci-devant (station de pompage et autres infrastructures connexes) requièrent plus d'espace que sur le seul lot 6 088 524 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'une superficie approximative de 275 mètres carrés sur le lot 6 088 525 du cadastre du Québec est en conséquence requise par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des négociations de gré à gré ont été tenues avec la propriétaire dudit lot sans parvenir à une entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose du pouvoir, en vertu de l'article 1097 du *Code municipal du Québec* (c. C-27.1), de s'approprier tout immeuble ou partie d'immeuble dont elle a besoin pour toute fin municipale;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation des ouvrages susdits en lien avec le projet d'assainissement des eaux, la Municipalité doit acquérir en pleine propriété une superficie approximative de XXX mètres carrés sur le lot 6 088 525 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il devient nécessaire, aux fins précédemment décrites, d'acquérir par expropriation la partie du lot 6 088 525 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 275 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la superficie à acquérir fera l'objet d'un permis de lotissement en bonne et due forme et d'une nouvelle identification cadastrale aux fins de la procédure d'expropriation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Étienne Voyer, appuyé par Mme Suzan Lecours, conseillère, ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Municipalité autorise l'acquisition de gré à gré ou par expropriation d'une partie du lot 6 088 525 du cadastre du Québec d'une superficie approximative de 275 mètres carrés appartenant à Madame Anita Coudé, ladite acquisition étant effectuée pour fins d'utilité publique et plus spécifiquement pour les fins de l'implantation d'une station de pompage et autres infrastructures connexes de traitement des eaux usées, le tout conformément à l'article 1097 du *Code municipal du Québec*;

QUE la Municipalité mandate le cabinet Cain Lamarre S.E.N.C.R.L. afin d'entreprendre au nom de la municipalité l'ensemble des procédures requises pour cette acquisition, notamment mais, sans s'y limiter, pour la préparation d'un avis d'expropriation, la représentation devant le Tribunal administratif du Québec (« TAQ ») à l'égard de toutes mesures principales, incidentes ou accessoires au présent dossier;

QUE la Municipalité mandate la firme Brisson, Tremblay, Fleury et associés pour agir en tant qu'expert en évaluation dans le présent dossier;

QUE la Municipalité mandate également la firme Tremblay Laliberté pour agir à titre d'arpenteurs-géomètres dans le présent dossier, notamment mais, sans s'y limiter, pour établir le plan et la description technique nécessaire au processus d'expropriation;

QUE la Municipalité autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Rose-du-Nord, tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

075-2025

7.5 Rapport annuel incendie 2025

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a délégué sa compétence à la municipalité de Saint-Fulgence en matière de protection incendie;

CONSIDÉRANT l'obligation de remettre un rapport annuel d'activités du service incendie à la MRC du Fjord-du-Saguenay et qu'une grande partie de ce rapport est sous la responsabilité de la municipalité de Saint-Fulgence;

IL EST PROPOSÉ par Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport annuel d'activités du service incendie tel que présenté par le directeur général.

076-2025

7.6 Demande, Festival Sasquatch, collaboration stationnement

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité d'accorder un accès gratuit aux stationnements de la municipalité aux personnes qui se procureront un laissez-passer pour participer à l'édition 2025 du Joyeux carnaval Sasquatch.

077-2025

7.7 Offre de service, Mme Julie Simard, modifications règlements urbanisme en lien avec des demandes d'amendements de citoyens

IL EST PROPOSÉ PAR M. Eric Larouche, conseiller, appuyé par Mme Kim Limoges, conseillère, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de services de Mme Julie Simard pour préparer les modifications réglementaires relatives aux unités d'habitation accessoires ainsi qu'à l'usage des conteneurs tels que demandé par des citoyens de Sainte-Rose-du-Nord et appuyé par le conseil via les résolutions 062-2025 et 063-2025.

078-2025

7.8 Offre de service, Mme Julie Simard, mise à jour et simplification règlement urbanisme

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Suzan Lecours, conseillère, appuyée par M. Étienne Voyer, conseiller, et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de services de Mme Julie Simard pour préparer la mise à jour et le remplacement du règlement de zonage et autres règlements connexes.

079-2025

7.9 Politique culturelle municipale, délégation d'un représentant

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par Mme Suzan Lecours, conseillère, et résolu à l'unanimité, de nommer M. Étienne Voyer à titre de représentant du conseil au sein du comité de travail sur une politique culturelle municipale, en remplacement de Mme Suzan Lecours.

8. ADOPTION DES RÈGLEMENTS

9. AVIS DE MOTION

10. PROJETS DE RÈGLEMENTS

11. URBANISME

11.1 Bilan mensuel, service d'urbanisme

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier dépose et présente le bilan du service d'urbanisme pour le mois de février 2025.

11.2 Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine

M. Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier, informe que personne n'a jusqu'ici soumis sa candidature pour intégrer le comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine. Une relance sera effectuée auprès de la population.

080-2025

11.3 Demande création chemin d'accès, route de Tadoussac

CONSIDÉRANT la demande de citoyens pour l'identification d'un chemin dans le secteur du 1586, 1587 et 1588 route de Tadoussac pour des raisons de sécurité.

CONSIDÉRANT QUE le chemin existe déjà et qu'il est localisé à la limite ouest du territoire de Sainte-Rose-du-Nord, qu'il est relié directement à la route de Tadoussac sur le lot 6 088 140, mais qu'il n'est pas identifié;

CONSIDÉRANT QUE le chemin d'accès possède déjà son propre cadastre et le propriétaire identifié au Registre foncier du Québec est le Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles du Québec (MERNQ);

CONSIDÉRANT QUE l'identification de ce chemin permettra de mieux localiser les résidences desservies notamment par les services d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'il est proposé que ce chemin porte le nom de: « Chemin de la rivière Pelletier »;

CONSIDÉRANT QUE l'appellation proposée respecte la nomenclature de la municipalité, soit des noms en référence à des éléments naturels, soit en référence à des éléments historiques;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme et de protection du patrimoine :

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Mme Kim Limoges, conseillère, appuyée par M. Eric Larouche, conseiller, et résolu à l'unanimité d'accepter de nommer le chemin situé sur le lot 6 088 140 « Chemin de la rivière Pelletier » et d'entreprendre les démarches requises pour officialiser le tout.

12. DIVERS

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le pro-maire, Giles Tremblay répond aux questions des citoyens présents.

14.DISPOSITIONS FINALES

081-2025

14.1 Levée de la séance

Mme Kim Limoges propose que la séance soit levée à 19h 05.

ERIC EMOND
Directeur général et secrétaire-
trésorier

CLAUDE RIVERIN
Maire